Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 078-217801687-20260831-26_136_DPPJS-AI

COIGNIÈRES
ÉCO SOLIDAIRE PAR NATURE

N°26_136_DPPJS

DECISION
Portant approbation d'une convention de prestation Zumba avec M. Francky FOSS

Le Maire de la Commune de Coignières (Yvelines),
11ème Vice-président de Saint-Quentin-en-Yvelines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu la Délibération n°20260321_05 du Conseil Municipal du 21 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

Vu l'organisation de l'Inauguration de l'aire Multisports le 12 septembre 2026 ;

Considérant que la municipalité a décidé d'organiser une animation Zumba pour le samedi 12 septembre 2026 dans le cadre de l'évènement Inauguration de l'Aire Multisports ;

Considérant la nécessité de signer une convention d'animation Zumba avec M. Francky FOSS représentant de la société *Francky FOSS* ;

DECIDE

ARTICLE 1 – APPROUVE la signature d'une convention d'animation Zumba avec M. Francky FOSS représentant de la société *Francky FOSS* dont le siège social se situe 13 Route d'Epernon 78125 POIGNY LA FORET, dans le cadre de l'évènement Inauguration de l'Aire Multisports du samedi 12 septembre 2026, pour un montant de 400€ TTC.

ARTICLE 2 – DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

ARTICLE 3 – Le Maire, le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 – La présente décision fera l'objet d'une transmission à la Sous-Préfecture de Rambouillet, d'une présentation au conseil municipal et d'un affichage réglementaire.

Fait à Coignières, le 31 août 2026.

Le Maire,
Didier FISCHER
Vice-président de la C.A de Saint-Quentin-en-Yvelines

MAIRIE DE COIGNIÈRES (Yvelines)

Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

Hôtel de Ville - Place de l'église Saint-Germain-d'Auxerre - 78310 COIGNIÈRES
Tél. : 01 30 13 17 77 - Fax : 01 34 61 61 05 - www.coignieres.fr
Siret n°: 217 801 687 00096